

depuis dix-huit siècles, dans l'antique sanctuaire de Notre-Dame de la Visitation. Ce présent remonte à l'année 1849. L'acte de donation mentionne la provenance de ce trésor.

“ Ces reliques, y est-il dit, furent données autrefois par l'Illustrissime princesse Clara-Eugénie-Isabelle, infante d'Autriche.”

Puis le Père Vitse ajoute :

Je certifie avoir donné les susdites reliques de cheveux de la Bienheureuse Vierge Marie à la Révérende Mère Supérieure des Sœurs Religieuses de Notre-Dame de la Treille, pour être et demeurer toujours la propriété de sa maison. Et cela sous la foi du serment, qu'elle ne permettra dans aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, qu'on vienne à distraire ou à donner ailleurs la plus petite partie de ces sacrées reliques.”

A cette pièce, signée par le donateur, est jointe une attestation de Mgr Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai, à la date du 20 septembre 1849, et constatant le don de l'infante Clara-Eugénie :

“ Nous en avons le témoignage irrécusable dans le parchemin que, par mandement du Très-Révérend Seigneur Joseph Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, maître Dejagher, curé de Bollezeele, renferma dans ce reliquaire le 23 mai 1750. Dans ce document, les dites reliques étaient approuvées. Une autre preuve de leur authenticité repose sur une approbation